

## Comment s'inscrire ?

Référez une fiche d'inscription auprès de votre espace CE ou du site internet du CE SNCF Mobilités BFC.

Remettez la fiche d'inscription dûment remplie à votre espace CE du CE SNCF Mobilités BFC, accompagnée obligatoirement des pièces justificatives demandées ci-dessous :

- la photocopie du dernier bulletin de salaire SNCF ou relevé de pension de la Caisse de Prévoyance,
- la photocopie de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,
- le règlement complet du séjour :
- le ou les chèques par séjour à l'ordre du CE SNCF Mobilités BFC (possibilité de payer en plusieurs fois, tous les chèques doivent être joints à l'inscription),
- si vous en bénéficiez : la photocopie des aides aux temps libres de la CAF de l'année en cours,
- chèques vacances ANCV,
- espèces.

Les agents actifs, retraités, personnel CE ne fournissant pas leur avis d'imposition se verront appliquer les tarifs de la tranche 7.

### Frais de séjour :

Ces frais comprennent la pension complète, les activités, la location du matériel, les forfaits de ski, l'encadrement pédagogique et technique et les assurances.

Attribution des séjours : envoi des demandes avant le 16 janvier 2018, après cette date, votre demande sera traitée en fonction des places disponibles.

À partir du 18 janvier 2018, envoi des convocations aux familles avec les documents indispensables le jour du départ, à savoir : le certificat médical d'aptitude à la pratique sportive, la fiche sanitaire signée, la fiche d'inventaire et la carte de circulation SNCF.

### Quel sera le prix du séjour ?

Pour déterminer votre participation financière au séjour, vous devez :

- calculer votre quotient familial (QF = revenu brut global / nombre de parts fiscales),
- déterminer la tranche tarifaire dans laquelle vous vous situez (avis d'imposition ou de non-imposition 2017 sur vos revenus 2016).

### Comment calculer votre quotient familial ?

QF = revenu brut global/nombre de parts fiscales

QF < 5300	☞	Tranche 1
5 301 > QF > 7 300	☞	Tranche 2
7 301 > QF > 9 290	☞	Tranche 3
9 291 > QF > 11 280	☞	Tranche 4
11 281 > QF > 13 270	☞	Tranche 5
13 271 > QF > 15 390	☞	Tranche 6
QF > 15 391	☞	Tranche 7



Toute personne divorcée demandant l'attribution d'un séjour pour un ou plusieurs enfants pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant inscrit en séjour.

### Pour ceux qui ne partent pas

**ALSH les Bourroches - Dijon**

Tél. : 03 80 43 24 55 - Crl. : centredeloisirs.cersncf@orange.fr  
11, rue du Docteur Richet - 21000 Dijon

**ALSH de Dole**

Tél. : 03 84 72 11 98 - Crl. : clshcesncf@hotmail.fr  
Rue Victor et Georges Thévenot - Parc du Pasquier - 39100 Dole

Renseignez-vous sur notre site internet : [www.cercheminotsdijon.fr](http://www.cercheminotsdijon.fr)

Service communication CE SNCF Mobilités BFC - www.cercheminotsdijon.fr - facebook.com/dijon.cersncf - 197

[www.cercheminotsdijon.fr](http://www.cercheminotsdijon.fr)

# Mini Séjours hiver 2018

## 4 - 10 ans

CE  
**SNCF MOBILITÉS**  
Bourgogne-Franche-Comté  
Mini Séjours

Inscription avant  
le 16 janvier 2018

Tous les dossiers seront traités au-delà de la date d'inscription dans la limite des places disponibles.

CE SNCF Mobilités BFC  
CE Maintenance & Travaux  
CE Circulation, FRET



## Douce neige

(nés entre le 17/02/11 et le 12/02/14)

## Aventure neige

(nés entre le 17/02/08 et le 12/02/11)

Nombre de places : 25 enfants

Date de séjour :  
du lundi 12 au vendredi 16 février 2018

Lieu d'accueil : Le Duchet - 2, les Pessettes - 39150 Nanchez

Équipe : 1 directeur BAFD et 4 animateurs BAFA

2 colos en 1

### Une colo pour les tout-petits

On découvre le voyage sans les parents, la colo, les jeux, les copains/copines, et puis c'est la neige et ses plaisirs, du ski de fond, des raquettes et des petits parcours avec les chiens de traîneaux, au rythme des petits.

### Pour les plus grands,

C'est une véritable colo multi-activités, initiation et perfectionnement : ski de fond, raquettes et balades en chiens de traîneaux. Dans un esprit ludique et pédagogique, les animateurs Brevet d'État encadrent ces activités. Les joies de la montagne alterneront avec une nuit sous la yourte, une veillée conte, une soirée dansante et plein de jeux pour tous.

Et les animateurs du CE (BAFA) coucourent les enfants du matin au soir, aident au réveil, à s'habiller, à manger, à jouer, à pratiquer...

L'hébergement se fait dans des chambres de 3 à 5 lits avec sanitaires. Et si votre enfant veut prendre son doudou, celui-ci sera le bienvenu !

# Mini séjours hiver 2018

Selon l'enneigement et la météo, d'autres activités pourront être proposées : patinoire, balades, visites...

Suivez les séjours de votre enfant sur le blog : [ondonedesnouvelles.com](http://ondonedesnouvelles.com)  
Les codes d'accès vous seront envoyés avec la convocation

**PARTICIPATION  
DU CE DE  
+ 31 %  
SUR LE PRIX  
DE REVIENT**

## que De la Glisse !

(nés entre le 18/02/08 et le 11/02/11)

Nombre de places : 40 enfants

Date de séjour :  
du dimanche 11 au samedi 17 février 2018

Lieu d'accueil : Le Chazelet  
38410 Chamrousse

Équipe : 1 directeur BAFD et 7 animateurs BAFA

Une semaine de ski de piste : pour les débutants et les confirmés. Des groupes de niveau sont mis en place, deux heures de cours donnés par l'École de Ski Français, du lundi au vendredi par groupe de 10 enfants, avec flocon, étoile... à la fin du séjour. Un hébergement au pied des pistes permet l'accès aisé des enfants au retour de leur journée de ski.

Dans la joie, la bonne humeur, le rire et les jeux, les animateurs du CE (BAFA), encadrent le groupe en toute sécurité et au rythme et capacité de chacun. Le lieu permet d'adapter l'emploi du temps sans contrainte d'horaires pour les "petits bouts fatigués".

L'hébergement se fait dans des chambres de 2 à 6 lits avec sanitaires sur le palier.

Tranches	1	2	3	4	5	6	7	34 %*	prix revient
Tarif	82 €	99 €	115 €	132 €	148 €	165 €	181 €	329 €	499 €

Tranches	1	2	3	4	5	6	7	31,2 %*	prix revient
Tarif	140 €	168 €	196 €	224 €	252 €	280 €	307 €	559 €	812 €

\* Le CE SNCF Mobilités BFC applique volontairement une politique Enfance Jeunesse pour permettre à tous les enfants de cheminots d'avoir le droit de partir en vacances. Les tarifs par tranche de Q. F. sont calculés à partir du prix de revient avec un abattement de 31,2 % à 34 %.